## AR Prefecture

047-214701955-20230316-DEL2225282023-BF Recu le 22/03/2023



# **DEPARTEMENT**LOT et GARONNE

### ARRONDISSEMENT NERAC

### CANTON NERAC

Nombre de conseillers

en exercice: 29 Présents: 21

Votants: 25

### **OBJET:**

Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2022 – Les Clos d'Albret

### N° 028/2023

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 16 mars 2023

L'an deux mille Vingt-et-Trois, le 16 mars à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 10 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents: Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, GELLY, SANCHEZ, CASEROTTO Adjoints au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, DAVID, BOZZELLI, GOLFIER, IBN-SALAH, Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, DESSAINTS, GARBAY, DULOUARD, FONTANEL, GOUJON, Conseillers Municipaux.

### Absents excusés:

Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.

Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD.

Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.

Monsieur BARRERE qui a donné pourvoir à Monsieur SANCHEZ.

Mesdames SERRES-SOLANO et PRADO et Monsieur VICENTE.

### Absent non excusé :

Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame FONTANEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 24 janvier 2023 a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **RAPPORTEUR: Monsieur SANCHEZ**

Considérant le Compte de Gestion de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif :

- présente un déficit de fonctionnement de 36 818,25 €
- présente un solde d'exécution (de la section d'investissement) déficitaire de 224 114,31 €
- ne présente pas de reste à réaliser de la section d'investissement

### AR Prefecture

047-214701955-20230316-DEL2225282023-BF Regu le 22/03/2023

## LE CONSEIL MUNICIPAL à l'UNANIMITE

> Décide d'affecter les résultats ainsi qu'il suit :

-Affectation au résultat de fonctionnement reporté (dépenses – ligne 002) : 36 818,25 € -Affectation du déficit d'investissement reporté (dépenses – ligne 001) : 224 114,31 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Souspréfecture de Nérac le

Et de la publication à Nérac le

- AA-10

Le MAIRE,

